

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS LOUIS SENOUF

S.A., 8 septembre 1925, p. 15 ans.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS LOUIS SENOUF
S.A. au capital de 0,5 MF.
Siège social : Casablanca, 9, rte de Médiouna
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.025)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 membres, nommés pour 6 ans
SENOUF (Raoul), 28, rte de Médiouna, Casablanca ;
SENOUF (Louis), 9, rte de Médiouna, Casablanca ;
SENOUF (Jules), 5, traversière Beaulieu-Bompard, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
TANUGI (David), à Tunis ;
CHERRIER (Marcel), 1, r. Aviateur-Roget, Casablanca ; suppl.

Objet. — L'expl. d'un fds de commerce de thés, la création, l'acquisition, l'expl. de ts autres établissements de même nature...

Capital social. — 0,5 MF en 5.000 act. de 100 fr.

Parts bénéficiaires. — 6.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 15 % p. constituer un fds de rés. extraordinaire qui pourra être employé notamment à servir ou à compléter un dividende de 6 % aux actionnaires ; 5 % au conseil d'adm. ; 75 % aux actionnaires.
